



Comité Technique Spécial du SIAé Service Industriel de l'Aéronautique

Arcueil, le 19 mai 2022 - **Déclaration UNSA-Défense**

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Les agents du SIAé ne sont pas en marge d'une société qui chaque jour voit son pouvoir d'achat s'effriter. Un service industriel soumis à forte concurrence sur un marché dont on connaît tous ici la tension. Un service industriel dont la recherche de l'excellence professionnelle reste un des enjeux de survie. Un service industriel qui voit quelques-unes de ses mises sur les recrutements, raflées par d'autres moins scrupuleux. Un service industriel qui emploie une communauté diverse et dans laquelle chacun(e) est indispensable à la noble mission qui est la nôtre : **"Il faut que ça vole"**. Faut-il meilleure illustration de cette réalité, que le nombre d'agents éligibles au "Chèque carburant" distribué en fin d'année 2021 pour compenser le coût des énergies ? Certains CMG ont présenté les bénéficiaires de cette mesure... même des agents de catégorie A entraient dans les critères de bénéficiaire, c'est dire la réalité salariale publique. Et c'est bien cette réalité qui conduit par ailleurs à une attrition des candidats au recrutement, même si ce n'est pas le seul critère. Nous y reviendrons. Atone pendant cette période épidémique où seul le SIAé a maintenu sa mission régaliennne, l'industrie aéronautique vient nous rappeler chaque jour, le dégageement de son ciel en évoquant pas moins de 15000 recrutements pour la seule année 2022. Un début de reprise industrielle contre laquelle le SIAé lutte à armes inégales, il faut bien se le dire.

Il y a quelques jours, le 1^{er} mai, du fait d'une inflation supérieure à 2%, le SMIC augmentait légalement de +2,65%. Conséquence là aussi de cette situation intenable, le décret 2022-586 du 20 avril a fixé le minimum de traitement dans la Fonction Publique à l'indice majoré 352. De ce fait, les 7 premiers échelons de la 1^{ère} catégorie des adjoints administratifs et techniques mais aussi les 2 premiers échelons du premier grade des agents de catégorie B seront impactés par ce décret qui certes, revalorise les rémunérations les plus basses mais provoque inévitablement ce que dénonce l'UNSA : un tassement des grilles indiciaires. Comment comprendre qu'il ne se passera rien pour un agent de catégorie C durant les 7 premières années de son activité, le temps à sa rémunération indiciaire, de passer au-dessus du SMIC. Il est grand temps de revoir l'ensemble des grilles salariales des agents de la Fonction Publique. Oh bien sûr, nous savons que ce n'est pas ici que ça va se passer. Mais il importe pour l'UNSA-Défense de rappeler, quel que soit l'employeur, que les agents ne se sentent pas seulement méconnus dans leurs compétences et engagements, mais humiliés de cette réalité salariale.

A cela, il faut rajouter la défection des services RH, ici comme ailleurs. Les réorganisations incessantes ont usé les meilleures volontés du monde, malmené les agents lestés de dossiers de plus en plus complexes à l'image de celui relatif aux départs en retraites des ouvriers aux travaux insalubres qui fait ressembler le travail des agents administratifs en charge de ces dossiers davantage à de l'archéologie administrative. C'est usant, pénible, chronophage, décourageant. L'UNSA propose au SIAé de clarifier ce dossier pour ses agents par la transmission systématique d'un état annuel d'exposition et opposable.

Les exemples sont légion, monsieur le Directeur.

Nous sommes le 19 mai 2022 et il aura fallu attendre la note de gestion 2022 pour avoir confirmation de la prise en compte des revalorisations salariales et du 'rebasage' de nos 16 agents 8416 en attente du traitement de leur situation, à compter du 1^{er} janvier... 2021.

Nous sommes le 19 mai 2022 encore... et les agents ICT et TCT ne connaissent toujours pas le montant de l'AP2022 ni même si AP il y aura. Quant aux arguments de mise en place de la nouvelle convention de la métallurgie signée entre l'IUMM et certaines organisations syndicales, il y a quelques semaines, pour expliquer cette situation... on peut se le dire : 'ça ne va pas le faire'.

Le ministère des Armées et tous ses employeurs sont devenus champion de la rhétorique. Les mots traduisent des notions séduisantes en théorie : redonner de l'attractivité à nos métiers, assurer la fidélisation de nos compétences. Les pratiques viennent au quotidien démontrer l'inverse... des 300 postes prévus par la Loi de Programmation Militaire pour l'annuité 2021, ce sont 785 postes que n'a pas été en capacité de réaliser le ministère. On a entendu les promesses, nous attendons les actes.

La réforme OCM (Organisation Centrale du Ministère) a fait du SIAé un organisme extérieur à l'administration centrale, disposant d'un effectif ne lui permettant pas d'être titulaire de ce label. Vous

avez, depuis, monsieur le Directeur, adopté une stratégie qui nous échappe quelque peu. OCM vidange par le haut la direction du Service et vous n'avez de cesse de continuer à la remplir par le bas, si vous nous permettez cette expression. Ce fut le cas des personnels des systèmes d'information d'abord, aujourd'hui ceux de la comptabilité avec le rattachement préconisé de la SDEDC à la Direction du Service... l'UNSA pourrait admettre le bien-fondé et la stratégie de cette démarche si, en contrepartie, vous aviez décidé de doter la Direction du Service des effectifs RH pour gérer cet afflux nouveau de population, diverse accessoirement. Il n'en est rien. Comment dès lors s'étonner et chercher à éponger la mer avec un buvard quand les personnels se sentent abandonnés, délaissés, déconsidérés... y compris pour les besoins les plus sommaires. Allez les voir au cours de l'une de vos prochaines visites trimestrielles, vous comprendrez en direct ce désarroi sincère.

Bien sûr, l'UNSA a pris connaissance des recommandations de la mission d'appui au SIAé. Celles-ci s'inscrivent dans les propos de la Ministre des Armées de maintenir le statut en compte de commerce du Service. Que de temps pour enfin arriver à la conclusion que le SIAé n'est pas l'OVNI étatique que d'aucuns ont décrit pendant des années, des décennies. Ce CTS sera l'occasion d'échanger sur le sujet, espérons-le.

Autre sujet sur lequel l'UNSA attend de ce CTS une finalisation et une mise en œuvre sans délai, celui relatif à la reconnaissance des fonctions liées à la navigabilité à travers la publication du décret 2022-591 du 20 avril instituant une indemnité pour Approbation Pour la Remise en Service des aéronefs et des équipements (APRS). Cette indemnité déclinée en 2 taux (100€ et 200€ mensuels) doit, comme rappelé par le texte, embrasser une vaste population du SIAé. Nous attendons communication de la liste des agents, des fonctions, la répartition entre taux 1 et 2, celle entre AIA et quelle population sera embarquée dans cette indemnité inédite et importante financièrement que l'UNSA a initiée dès le mois de mai 2017 et que depuis nous n'avons pas lâchée. Plus de 2700 agents du Service devraient être éligibles à cette APRS... Jamais reconnaissance de ces fonctions, avec une indemnité d'un tel montant n'a été reconnue aux personnels civils. Alors oui, l'UNSA est satisfaite d'avoir ouvert, étudié, argumenté ce dossier. Jusqu'à conduire une délégation d'APRSeurs du SIAé auprès des autorités de la DRHMD pour consolider nos arguments et ouvrir un échange constructif entre ceux qui exécutent, libèrent, approuvent et ceux qui "décident et paient", échanges ayant modestement permis de faire prendre conscience de la réalité de la navigabilité auprès des plus hautes instances de ce ministère.

La situation à Toul est anxiogène comme chacun peut l'imaginer. Les efforts tant RH qu'humains déployés par la Direction de l'AIA de Clermont pour trouver à chacune et à chacun une solution sont à remarquer, certes. Il n'empêche que cette réalité est difficile et voir disparaître pour la 1^{ère} fois dans l'histoire du SIAé, un établissement n'est pas chose facilement admissible pour l'UNSA. Si les dossiers les moins compliqués semblent avoir été suivi, il reste cependant des situations complexes encore en attente et l'UNSA comme les agents, attendent depuis janvier la venue sur site des responsables de l'AIA de Bordeaux pour rassurer les agents sur la manœuvre RH.

Enfin... pour la 1^{ère} fois... pas tout à fait, monsieur le Directeur. Pourquoi avoir passé sous silence l'abandon de l'AIA Bretagne aux élus du CTS ? Je note votre surprise mais nous avons des éléments d'inquiétude... Reconnaissez que lorsque l'Etat-Major de la Marine et les employeurs de proximité retirent de manière récurrente le logo SIAé des communications sur site, il y a de quoi se poser la question. Un SIAé transparent, ça pourrait être un compliment, la conséquence d'un travail bien fait qui n'appelle pas de retour des matériels. C'eût été trop beau mais hélas bien plus machiavélique que ça. Passer un coup de fil au SIAé-BR et entendre son interlocuteur répondre : "*BAN bonjour*" révèle certes la politesse de notre interlocuteur mais une espèce faille spatio-temporelle totalement incompréhensible qui nous fait vous demander : "**C'est qui le patron ?**".

L'UNSA vous remerc... Ah non pas tout à fait. Monsieur le Directeur, nous vous savons attaché à la satisfaction du client, c'est admis et partagé. Vous en avez même fait le sous-titre du SIAé : "**Il faut que ça vole**". L'autre jour à Bordeaux, lors de la réunion d'information initiée par l'UNSA au bénéfice des agents contractuels, quelle surprise de constater la disparition du vidéoprojecteur que nous avons prévu et installé nous-mêmes dans la salle de réunion pour animer cette séance. Outre le fait que vous êtes redevable à l'UNSA de cet équipement, ne pensez-vous pas que certains auraient mal interprété, ou à l'excès, votre fameux "Il faut que ça vole". Elle est terrible la langue française et l'UNSA ne peut qu'encourager un petit encart '*Le vol pour les nuls*' dans le prochain magazine 'Portance'. Cela ne nous paraît pas dénué de sens... S.E.N.S... même si l'UNSA a dû faire SANS vidéo... S.A.N.S.

Cette fois-ci, l'UNSA vous remercie de votre attention et du coup de votre vigilance.

Les élus UNSA du CTS SIAé : Laurent Tintignac (CF) – Cédric Gueirard (CP) – Emmanuel Quantin (AB) – Bruno Ossola (TLPG) – Claude Abiven (BR)



Vous pouvez compter sur l'UNSA pour vous représenter !

